



COMPTE RENDU

Le 3 avril 2023, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabien THEVENOUX.

Présents : Madame Christelle CHABOT, Madame Céline COUGNY, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Stéphane DESFORGES, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Nolwenn HAVIN, Monsieur Thierry LASSAUZÉ, Madame Claire LAYBROS, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Philippe PIERREL, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Véronique SAMAIN, Monsieur Roger SOUCHAL, Monsieur Yannick SOURIOU, Monsieur Fabien THEVENOUX

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE, à l'unanimité, les comptes administratifs (CA) 2022, qui sont conformes aux comptes de gestion dressés par le comptable public. Les comptes administratifs retracent les réalisations (dépenses et recettes) de l'année 2022 :

- CA 2022 du budget principal :
résultat global (investissement + fonctionnement) : + 243 500,67 €

- CA 2022 du budget annexe lotissement Champ Coudray : résultat global : - 126 265,17 €

Le déficit du compte administratif lotissement s'explique par le fait qu'aucune vente de terrain n'a été réalisée au cours de l'exercice 2022 et par conséquent, ce compte restera déficitaire jusqu'au moment où l'ensemble des parcelles du lotissement seront vendues.

APPROUVE, les budgets primitifs 2023, qui peuvent se résumer ainsi :

- **Budget principal : 3 829 212,20 €**
 - Fonctionnement : 1 742 609,00 €
 - Investissement : 2 086 603,20 €

- **Budget annexe lotissement Champ Coudray : 254 530,34 €**

Les crédits ainsi votés vont permettre de poursuivre et de réaliser les travaux suivants au cours de cet exercice :

- Achèvement des travaux d'extension de la Maison de Santé et de la création de la Maison France Services
- Poursuite de la réhabilitation du bâtiment tertiaire 15 rue Marx Dormoy en local professionnel et tiers-lieu ; des travaux de désamiantage ont dû être réalisés en amont avant la réhabilitation totale prévue au cours de cette année
- Travaux de désamiantage et réfection de la couverture de la halle au Parc des Expositions en vue d'installer des panneaux photovoltaïques
- Achèvement des travaux liés à la création d'un verger aux abords du camping municipal
- Rénovation des bâtiments communaux (peinture boiseries extérieures à la Communauté de Communes, remplacement des menuiseries extérieures de la maison du cimetière, remplacement des régulateurs de chauffage mairie-salle des fêtes, réfection des chenaux de la mairie sur la rue Marx Dormoy, refonte de l'organigramme des clés sur l'ensemble des bâtiments communaux)
- Poursuite des procédures de reprise de concessions, terrain commun et renouvellement concessions échues au cimetière communal
- Réalisation de l'adressage communal,
- Travaux de rénovation de de la Pêcherie
- Remplacement du serveur informatique au service administratif
- Acquisition d'un terrain multisports rue de la Chapelle

- Aménagement de parkings place du Champ de Foire et près du gymnase
- Acquisition de matériels pour le service technique (gyrobroyeur et souffleur aspirateur)

DECIDE de maintenir en 2023 les taux d'imposition votés en 2022, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36,02 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **37,09 %**

et de conserver le taux de **24,36 %** applicable à la taxe d'habitation comme voté antérieurement, uniquement sur les résidences secondaires.

DECIDE de retirer la demande de subvention départementale 2022 au titre du dispositif « bâti » relatif aux travaux de désamiantage et de couverture de la halle au parc des expositions et d'approuver un nouveau plan de financement prévisionnel relatif à cette opération, pour la somme de 265 115,00 € HT. Les demandes de subvention correspondantes auprès de l'Etat et du Département s'établissent respectivement de la manière suivante : 105 290,25 € et 79 5634,50 €.

DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Département au titre des amendes de police afin de réaliser des travaux de signalisation verticale et horizontale et d'aménagement de parkings sur la place du Champ de Foire et près du gymnase ; les travaux de signalisation s'élevant à 4 577,25 € HT seront réalisés par la SARL GTR de Saligny sur Roudon (03) ; l'aménagement des parkings sera réalisé par le Syndicat Mixte d'Ygrande pour la somme de 7 890,00 € HT. Ces travaux seraient subventionnables à hauteur de 30 %, ce qui représenterait une aide de 3 740,18 €.

DECIDE d'attribuer une subvention de 450,00 € à l'association culturelle « BITROT CULTURE » dans le cadre de son programme festivalier sur la saison estivale 2023.

APPROUVE la convention de partage des charges de personnel relatives à l'entretien des nouveaux locaux de la Maison de Santé, établie à compter du 1^{er} février 2023 avec l'assentiment des professionnels de santé exerçant sur le site et sur la base de 3 heures de ménage hebdomadaires.

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association « POMONE BOURBONNAISE » pour une cotisation annuelle de 30,00 € ; celle-ci permettrait d'assurer un suivi de qualité quant au verger planté récemment et composé essentiellement de fruitiers près du camping municipal.

APPROUVE le renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales à mi-mandat et **DECIDE** de maintenir les membres titulaires et suppléants comme précédemment :

- Titulaires : Roger SOUCHAL, Véronique SAMAIN, Claire LAYBROS, Olivier FILLIAT, Philippe PIERREL.
- Suppléants : Yannick SOURIOU, Sébastien DENIZOT, Céline COUGNY, Christelle CHABOT, Jacqueline PRENCHERE.

La SARL CHENE BOIS (Merranderie du Pays de Tronçais) ayant maintenu son intention d'acheter les parcelles communales situées au Champ Signeux, **DECIDE** d'autoriser le Maire à céder ces parcelles cadastrées H n° 272, 1045 et 1046 à la SARL CHENE BOIS au prix de 3,50 € pour une surface totale de 15 982 m² au prix de 55 937 ,00 €.

AUTORISE le Maire à réaliser au préalable une étude géotechnique obligatoire sur lesdits terrains afin de finaliser cette transaction immobilière.

APPROUVE le versement d'une cotisation de 46 €/élève scolarisé à l'Institut de Formation Interprofessionnel de l'Allier (IFI 03), celui-ci accueillant 2 élèves domiciliés sur la commune au cours de l'année scolaire 2022/2023.

Cérilly, le 29 avril 2023

Le Maire,

Fabien THEVENOUX